

2021 DAE 46 - Compagnie des Marbreries de Paris - Prolongation de deux ans de la convention d'occupation du domaine public au cimetière de Passy (16e) - avenant

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris délivre des autorisations d'occupation du domaine public permettant à des commerçants d'exercer des activités économiques temporaires ou pérennes sur le domaine public. Ces activités contribuent à l'animation des quartiers tout en participant à la convivialité et au maintien du lien social.

La présente délibération a pour objet de valider la signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans avec la Compagnie des Marbreries de Paris, représentée par Monsieur Romain PAHINDRIOT. Cette convention d'occupation du domaine public a été votée par délibération des 23 et 24 juillet 2020, pour une activité de marbrerie funéraire et fleurs dans un local de 43 m², propriété de la Ville de Paris, situé Cimetière de Passy, 2 rue du Commandant Schlœsing à Paris 16e moyennant une redevance de 12 000 euros par an.

Il s'avère qu'une erreur matérielle sur la durée d'exploitation est survenue dans le cadre de la délibération précitée.

En effet, la commission d'attribution du 22 janvier 2020 a validé l'attribution de cet emplacement pour une durée de 5 ans. En conséquence, il y a lieu de rectifier cette erreur technique afin d'être conforme à la décision de la commission d'attribution des emplacements.

Il vous est donc proposé de m'autoriser à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la Compagnie des Marbreries de Paris, afin de prolonger de 2 années supplémentaires cette convention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DAE 46 - Compagnie des Marbreries de Paris - Prolongation de deux ans de la convention d'occupation du domaine public au cimetière de Passy (16e) - avenant

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018 DAE 53 des 20 à 22 mars 2018 portant réforme des redevances et règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien ;

Vu la délibération 2020 DAE 72 des 23 et 24 juillet 2020, autorisant la conclusion de conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des emplacements durables ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la conclusion d'un avenant à une convention d'occupation du domaine public, pour la prolongation de deux ans de la durée d'occupation de la Compagnie des Marbreries de Paris dans le cimetière de Passy (16e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ere commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant pour prolonger d'une durée de deux années supplémentaires la convention d'occupation du domaine public de trois ans signée avec la Compagnie des Marbreries de Paris, dont le siège social est situé 2 rue du Commandant Schlœsing (16e) pour l'emplacement de marbrerie funéraire situé dans le cimetière de Passy (16e).